

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



**SIEMO - SERVICE D'INTERVENTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT**



# Le PRISM

Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.



[prism@adsea86.fr](mailto:prism@adsea86.fr)

# Sommaire

## 1. Présentation du service

## 2. Chiffres clés

- 2.1 - Mesures effectuées
- 2.2 - Liste d'attente
- 2.3 - Motifs d'intervention
- 2.4 - Motifs de sortie

## 3. Focus sur les actions menées en 2023

- 4.1 - Ressources humaines
- 4.2 - Formations
- 4.3 - Rencontres partenariales
- 4.4 - Actions collectives

## 5. Perspectives 2024

- 5.1 - Actions collectives
- 5.2 - Évolution du service
- 5.3 - Visites médiatisées et conférence familiale
- 5.4 - Évaluation

# Présentation du service



Le SIEMO – Service d'Intervention Éducative en Milieu Ouvert exerce des mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED), demandées par les parents et notifiées par l'ASE du conseil départemental de la Vienne ; et d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) ordonnées par le juge des enfants du Tribunal judiciaire de Poitiers (ou autres tribunaux par délégation de compétence). L'habilitation du service est de 162 mesures (92 AEMO et 70 AED).

## Fonctionnement du SIEMO

**L'AEMO** est définie par l'article 375 du Code Civil : « *Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducatives peuvent être ordonnées par la justice [...] ».*

**L'AED** est définie dans le CASF, article L.222-2 : « *l'aide à domicile est attribuée à sa demande ou avec son accord, à la mère, au père ou à défaut la personne qui assume la charge effective de l'enfant lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien, ou son éducation l'exige et pour les prestations financières lorsque le demandeur ne dispose pas de ressources suffisantes ».*

La finalité première de l'AED et de l'AEMO est la prévention et la protection de l'enfant en privilégiant autant que possible son milieu de vie naturel. Dans le cadre des droits et devoirs liés à l'autorité parentale, elles visent à apporter aide et conseils à la famille. Il s'agit de conforter ou restaurer les parents dans leurs compétences, d'améliorer les conditions d'éducation et de vie de l'enfant en développant ses capacités propres, ceci dans la perspective d'une plus grande autonomie, insertion sociale, et de bien-être général.

# ORGANIGRAMME



# CHIFFRES CLEFS

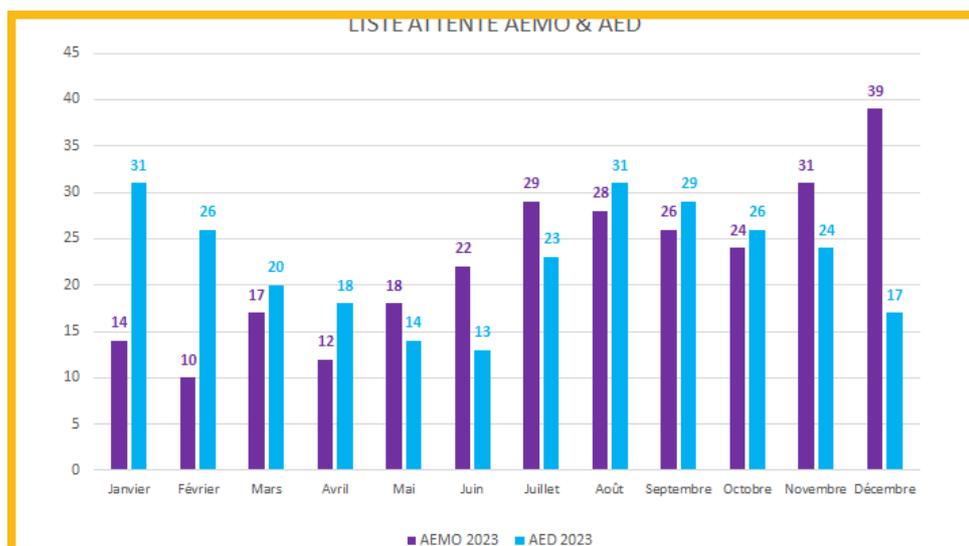
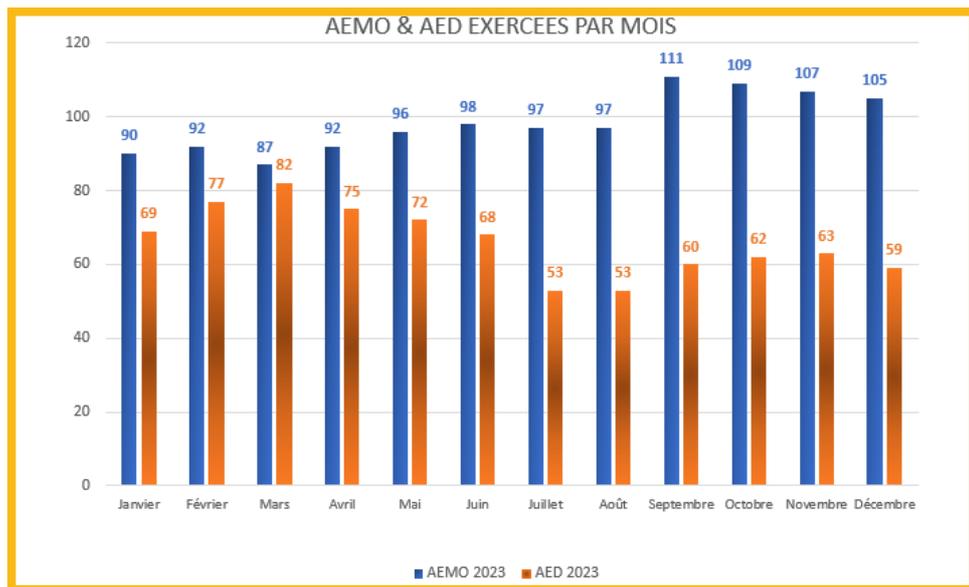
## Mesures et listes d'attente

Une **moyenne de 164 mesures mensuelles** a été exercée cette année, dont 98 AEMO et 66 AED.

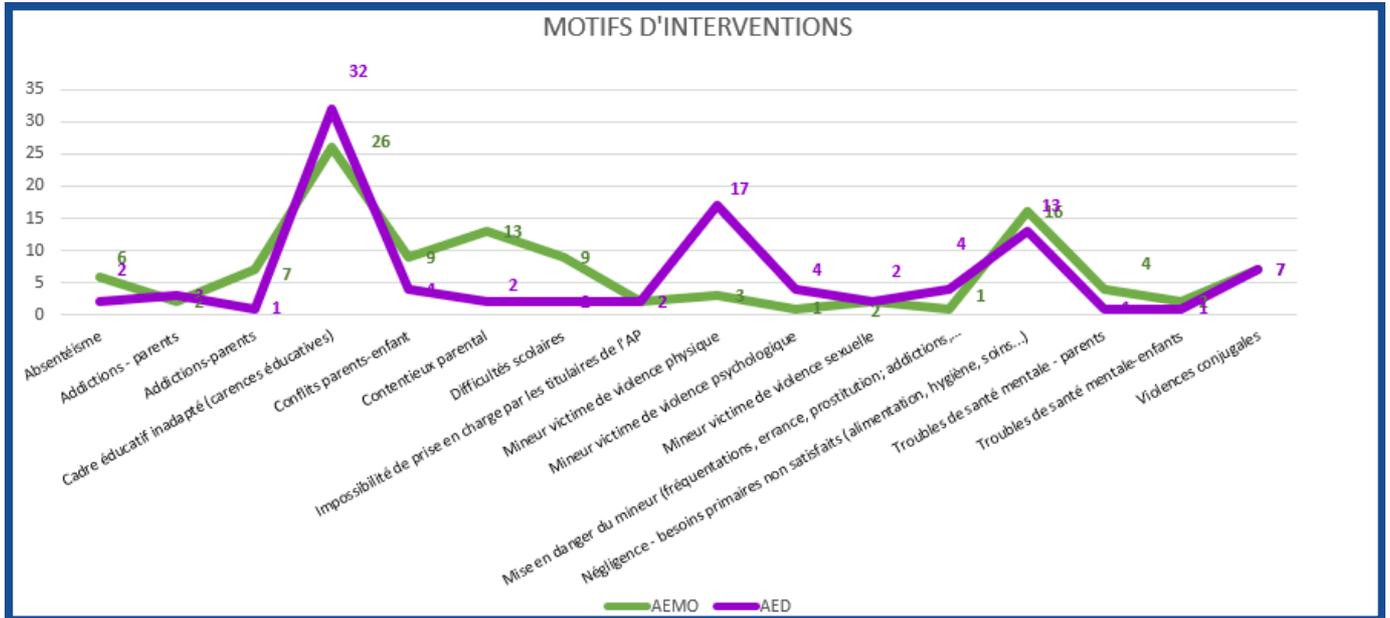
L'écart avec l'habilitation est certainement due à l'augmentation de la liste d'attente qui influence une volonté d'un **délai d'attente moins long pour les AEMO** (4 mois versus 5 mois pour les AED en moyenne) – la liste d'attente étant aussi en corrélation avec l'ordonnancement. De plus, **l'ordonnancement des AEMO a doublé** depuis l'année dernière, passant de 87 à 154, alors que les demandes d'AED ont diminué (101 à 76).

La baisse d'exercice sur l'été (150 mesures) reflète l'arrêt d'une travailleuse sociale. Une remplaçante a été recrutée en septembre, ce qui explique l'augmentation du nombre de mesures (171).

La **liste d'attente est en augmentation** cette année (45 mineurs en moyenne, contre 43 en 2022). Elle fluctue en fonction des attributions, et de la désignation du service par les juges des enfants ou l'Aide Sociale à l'Enfance.



## motif d'intervention



Sur les mesures déposées en 2023, les motifs d'intervention les plus fréquents restent les mêmes que les années précédentes, que ce soit en AEMO ou en AED : **Carences éducatives et Négligences**.

**Les violences intrafamiliales**, qu'elles soient conjugales ou à destination des mineurs eux-mêmes (violences physiques), sont des motifs d'intervention en AED beaucoup plus représentés que les années précédentes (25% contre 14% en 2022 et 17% en AEMO en 2023)

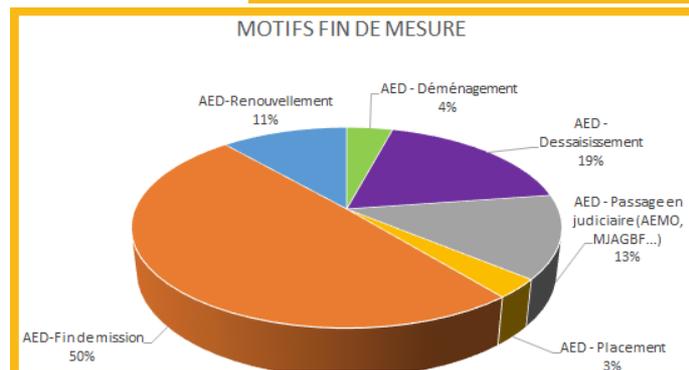
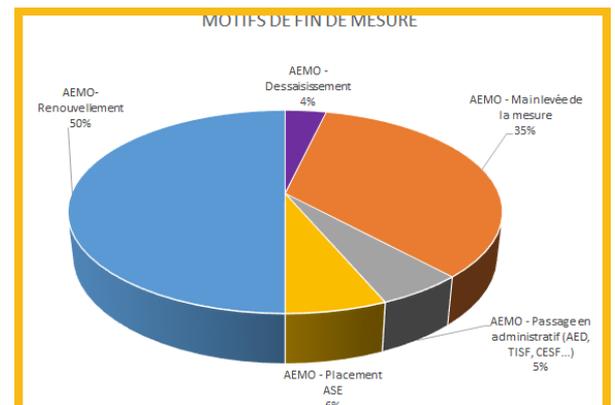
## motifs de sortie

Les **renouvellements en AEMO sont assez stables** : 46% en 2021, 66% en 2022, 50% en 2023

En AED, ils sont en baisse significative : 42% en 2021, 34% en 2022, 11% en 2023

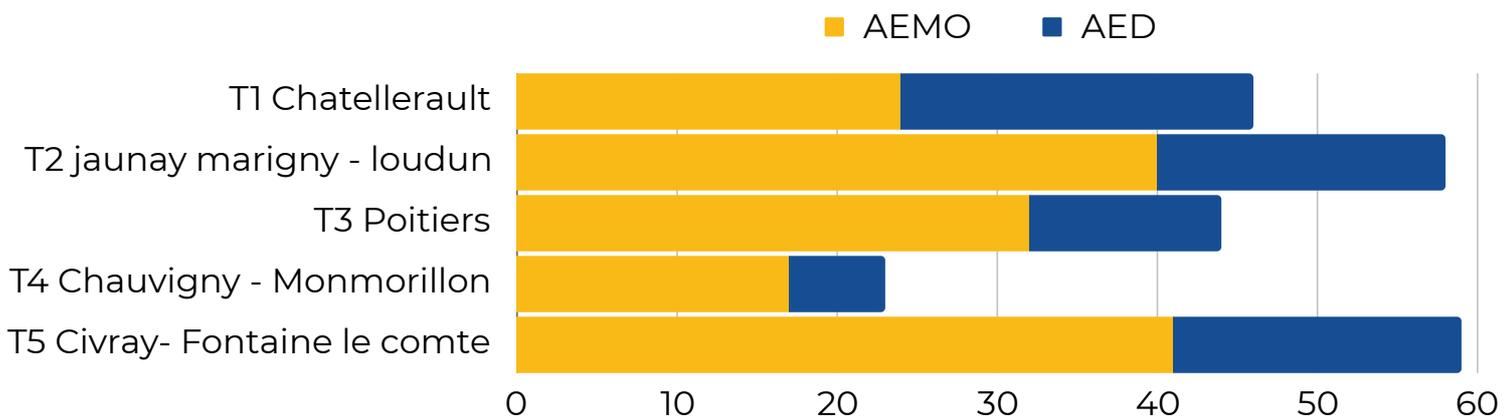
La fin de mesure par placement reste stable. Les demandes de judiciarisation sont en augmentation (8% à 13%)

Au vu de la liste d'attente de notre service, le Conseil Départemental a exercé 18 mesures qui nous étaient attribuées (dessaisissement 19%)



## public rencontré - l'origine géographique

Le public rencontré est davantage rural. On constate que les interventions dans le nord et dans le sud du département sont très importantes, plus que sur les deux plus importantes villes du département (Poitiers, Châtelleraut). Cela occasionne des trajets plus longs pour les professionnels.

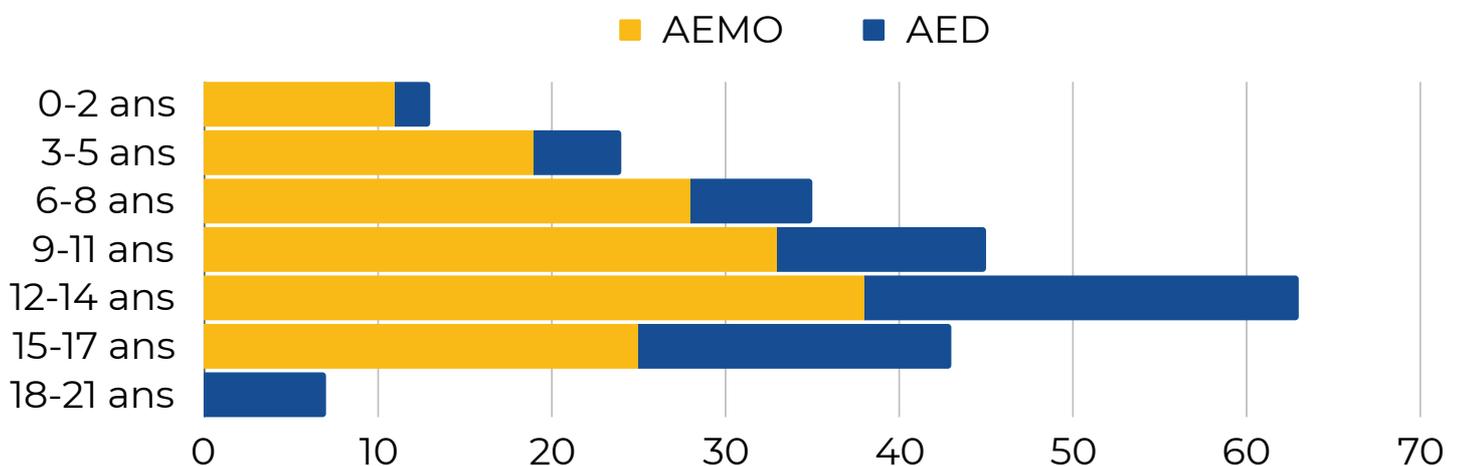


## public rencontré - l'âge

Comme chaque année, les 12-14 ans sont très majoritaires (27%) tant sur les mesures d'AEMO que sur les mesures d'AED.

Notons que

- dans le cadre des AED jeunes majeurs 7 personnes ont été suivies par le service.
- Globalement les jeunes enfants (0-8 ans) sont proportionnellement davantage concernés par les AEMO que par les AED. Il s'agit là d'une constante de chaque année.



## RESSOURCES HUMAINES

L'équipe du SIEMO cette année est relativement stable. Une éducatrice est en arrêt depuis le mois de juin, remplacée en septembre, et la TISF est absente depuis le mois d'octobre, remplacée en novembre. Le taux d'absentéisme est donc passé de 16.5 % en 2022 à 12% en 2023.

A partir du mois de septembre, le 1/2 temps de psychologue a été pourvu par un seul professionnel. Cela a eu des conséquences sur les missions et interventions de ce professionnel au sein du service : connaissance de toutes les situations, possibles interventions auprès et avec les familles, présence aux audiences, ...

## FORMATION

Parmi les professionnels présents, un certain nombre ont bénéficié de formations. Une salariée est formée en tant que coordinatrice de conférence familiale. Cette formation pourrait s'inscrire dans une démarche plus globale sur le territoire, en partenariat avec le département, autour de la participation des familles et la mobilisation des ressources autour de l'enfant.

Les autres formations effectuées concernent : l'éducation à la sexualité, l'éducation au consentement, l'enfant covictime des violences intrafamiliales, la gestion et l'impact des émotions (formation collective), le cadre juridique en protection de l'enfance.

Quatre membres de l'équipe ont pu participer au CNAEMO cette année (sur le thème des violences intrafamiliales)

## LE "LABO TDC EN RÉLEXION"

Il existe depuis plusieurs années au SIEMO un atelier à destination des Tiers Digne de Confiance. Ce labo des TDC n'a eu lieu que de janvier à juin 2023, avec une baisse significative du nombre de participants. Une réflexion d'équipe ainsi qu'un questionnaire à destination des TDC permettra d'évaluer et de réadapter les modalités de cet atelier.

## LES VISITES MÉDIATISÉES

Depuis la loi taquet de 2022, des visites médiatisées peuvent être effectuées dans le cadre d'AEMO, et les ordonnances ont évolué dans ce sens. Au sein du SIEMO, un groupe de travail a permis de réfléchir aux modalités encadrants ces visites médiatisées. En début d'année 2024 est prévue une formation sur les visites médiatisées pour l'équipe entière, pour affiner et adapter ce travail de réflexion.

Un 2e groupe de travail interservices (SIEMO, SIE 86 et SIE 16-17) permet d'avoir une réflexion et des valeurs communes autour des thématiques en lien avec la protection de l'enfance. Il a été possible aussi de réadapter des outils communs (flyer, recueil d'opinion, ...)

## LE TRAVAIL PARTENARIAL



Du fait de l'arrivée relativement récente des cheffes de service du SIE et du SIEMO, ces dernières se sont rapprochées des partenaires institutionnels pour représenter le pôle et les missions de chacun des services (CSAPA, CHL, CAF). Cela a aussi permis de fluidifier les relations partenariales avec l'ensemble des professionnels et d'inviter certains partenaires à se présenter à l'ensemble des équipes (CEFORD, Crèche préventive, Avoc'enfant). D'autres rencontres sont à venir (PMI, Maison des Adolescents, ...).

Le partenariat avec les magistrats et le département continue d'exister à travers des rencontres et des groupes de travail.

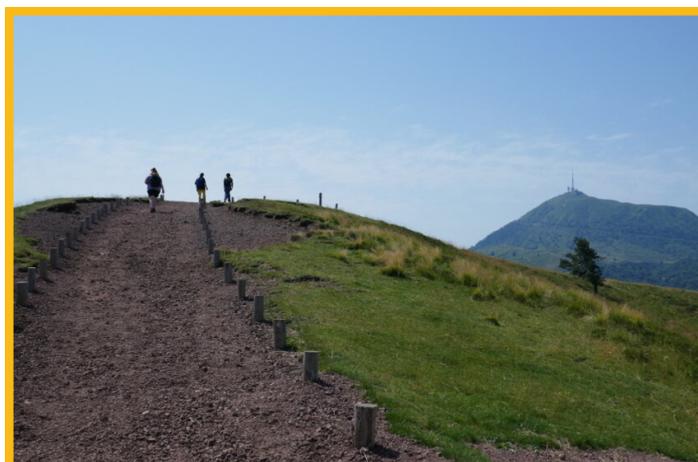
Cette année, le partenariat avec l'école de Désign a permis aux étudiants de l'école d'élaborer des livrets d'accueil adaptés aux enfants, en fonction de leur âge.

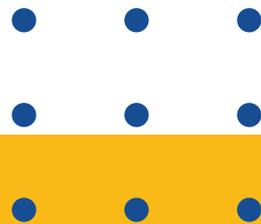
## LES ACTIONS COLLECTIVES

Au sein du SIEMO, la diversification des interventions est un axe de travail que nous cherchons sans cesse à étayer et à compléter. Tout en s'attachant à répondre de façon singulière à chaque situation, l'innovation et l'inédit sont recherchés.

Un certain nombre d'actions collectives ont été mises en place cette année :

- **Atelier théâtre** de mars à juin, sur le thème du rêve, en collaboration avec les comédiens de la « Compagnie Sans Titre ». Une représentation publique a clôturé ce projet à la Maison des 3 quartiers de Poitiers.
- **Groupe Ado** de janvier à juin, à compter de 2 après-midi / mois,
- **Projet « ressource »**, sur 3 jours en juillet, alliant randonnée et sensibilisation aux limites de son corps.
- **Le vestiaire**, en partenariat avec Audacia, a permis, de janvier à juin, à des familles de participer à l'amélioration et au rangement du lieu, en récupérant des vêtements et accessoires en contrepartie
- **Atelier « Jeux vidéo »** parent-enfant, en collaboration avec le club e-sport ORKS, sur une journée, en décembre 2022.





## ACTIONS COLLECTIVES

Grâce à l'évaluation de nos **actions collectives**, nous prévoyons de poursuivre certaines d'entre elles en les adaptant au mieux (jeux vidéo, projet ressource, groupe ados). L'idée est aussi d'en développer des nouvelles (autour des émotions, des jeux de rôle)

---

## INSCRIPTION DANS UN QUESTIONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Après une étude effectuée par le département de la Vienne sur le milieu ouvert (2022-2023), le conseil départemental est en réflexion sur une évolution indispensable des réponses à apporter en termes de protection de l'enfance. La liste d'attente importante sur le territoire (AED et AEMO), ainsi que les mesures de placement en attente contribuent au nécessaire changement. Un cycle de conférences est organisé par le conseil départemental pour alimenter la réflexion des professionnels. Le PRISM est pleinement inscrit dans les échanges avec le conseil départemental pour adapter des réponses plus efficaces au bénéfice des personnes concernées.

---

## VISITES MÉDIATISÉES ET CONFÉRENCES FAMILIALES

De façon transversale au PRISM, il peut être étudié de mettre à l'épreuve des premières **conférences familiales** afin de répondre à la recherche de ressources environnementales autour de l'enfant.

-Il est prévu début 2024 que toute l'équipe du SIEMO soit formée aux **visites en présence d'un tiers**. Le travail sur les modalités des visites médiatisées au sein du service va se poursuivre, ainsi que l'aménagement de salles spécifiques.

---

## L'ÉVALUATION

Malgré le fait que nous n'ayons pas de dates précises pour **l'évaluation externe** du service, il est à prévoir de travailler les critères du nouveau référentiel de l'HAS autour des professionnels, de l'institution et des personnes accompagnées.

